

POLITIQUE D'ACCESSIBILITE ET D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CPPRO Conseil et Formation

1. Notre engagement

CPPRO Conseil et Formation s'engage à favoriser l'accès à la formation pour tous, dans le respect du principe d'égalité des chances.

Chaque personne doit pouvoir accéder à une formation adaptée à ses besoins et développer ses compétences dans les meilleures conditions possibles.

Consciente que chaque situation de handicap est unique, l'organisme privilégie une approche individualisée permettant d'étudier les besoins spécifiques de chaque apprenant avant l'entrée en formation.

2. Une démarche fondée sur le dialogue

Avant toute entrée en formation, un questionnaire de positionnement est transmis au futur apprenant afin de mieux connaître son profil, ses attentes et d'identifier d'éventuels besoins spécifiques.

Lorsque le questionnaire de positionnement fait apparaître un besoin spécifique, ou à la demande de l'apprenant, un entretien individuel peut être proposé afin de préciser les besoins et d'étudier les adaptations pédagogiques, techniques ou organisationnelles pouvant être mises en œuvre.

Les informations recueillies sont traitées dans le respect de la confidentialité et utilisées uniquement dans le cadre de l'accompagnement de l'apprenant.

3. Les adaptations pouvant être proposées

Selon les besoins identifiés lors du questionnaire de positionnement, de l'entretien préalable ou au cours de la formation, et dans la limite des possibilités de l'organisme, différentes adaptations peuvent être envisagées, telles que :

- Adaptation du rythme de formation ;
- Aménagement des horaires ou du calendrier lorsque cela est possible ;
- Adaptation des supports pédagogiques (mise en page, taille des caractères, contrastes, formats numériques...) ;
- Accompagnement individualisé ;

- Classes virtuelles individuelles ou en effectif réduit lorsque cela est pertinent ;
- Temps d'échange complémentaires avec la formatrice ;
- Mise à disposition de ressources pédagogiques accessibles en ligne ;
- Utilisation, lorsque cela est possible, des fonctionnalités d'accessibilité proposées par les outils numériques utilisés dans le cadre de la formation.

Chaque situation est étudiée individuellement afin de rechercher les adaptations les plus adaptées aux besoins du bénéficiaire et compatibles avec les moyens de l'organisme.

Les adaptations sont définies en concertation avec l'apprenant afin de garantir un accompagnement adapté tout en préservant les objectifs pédagogiques de la formation.

4. Les limites de notre intervention

En tant qu'entreprise individuelle, CPPRO Conseil et Formation ne dispose pas de l'ensemble des moyens techniques ou humains permettant de répondre à toutes les situations de handicap.

Lorsque les besoins identifiés dépassent les possibilités d'adaptation de l'organisme, une orientation vers des partenaires spécialisés peut être proposée afin d'accompagner l'apprenant dans son projet de formation.

5. Nos partenaires

Lorsque les besoins identifiés dépassent les possibilités d'adaptation de l'organisme, l'apprenant peut être orienté, avec son accord, vers les interlocuteurs et partenaires compétents en fonction de sa situation, notamment l'Agefiph, Cap emploi ou tout autre organisme spécialisé susceptible de l'accompagner dans son parcours.

6. Référente handicap

La référente handicap de l'organisme est : **Catherine PATISSON**

Elle est l'interlocutrice privilégiée pour répondre aux questions relatives à l'accessibilité, recueillir les besoins particuliers, étudier les possibilités d'adaptation et accompagner les bénéficiaires tout au long de leur parcours.

Contact : contact@cpro-conseil-et-formation.fr
07.45.17.51.17

7. Une démarche d'amélioration continue

CPPRO Conseil et Formation inscrit l'accessibilité dans une démarche d'amélioration continue.

Les retours recueillis auprès des apprenants tout au long de leur parcours (échanges, questionnaires de satisfaction et questionnaire à froid) permettent d'évaluer l'efficacité des adaptations mises en place et d'identifier de nouvelles pistes d'amélioration.

Cette démarche est complétée par une veille régulière sur les évolutions réglementaires, pédagogiques et les ressources relatives à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Version

Date de mise à jour : 18/08/2026